

le 19 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DAC 1597 Convention de partenariat relative à la commande artistique du tramway T3 Nord.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014 , par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention de partenariat relative à la commande artistique du tramway T3 Nord ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de France, Fondation reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé 40 avenue Hoche, 75008 Paris, une convention, dont le texte est joint à la présente délibération.